

AVIS DU CONSEIL SCIENTIFIQUE REGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL
D'OCCITANIE
art. L.411-2 du code de l'Env et AM du 12/01/2016

Référence du projet : n° 2017-08-18-01112

Dénomination du projet : Demande de sécurisation infrastructure routière des accès pyrénées (projet SAPYRA)

Bénéficiaire : Direction interdépartementale des routes Sud-Ouest (DIR Sud-Ouest)

Lieu des opérations : Routes nationales N320 et N22 (Ariège et Pyrénées-Orientales)

Espèces protégées concernées : Oiseaux, Reptiles, Amphibiens, Mammifère, Flore

AVIS : Favorable [X] Favorable sous conditions [X] Défavorable []

MOTIVATION ou CONDITIONS

Au vu du dossier le CSRPN Occitanie émet un avis favorable sous conditions

- 1) que les préconisations du dossier soient respectées et
- 2) demande qu'une attention particulière soit accordée au risque d'épanchements de produits (laitance, etc) et au risque de pollution aquatique.....

Référence supplémentaire

Président du CSRPN	[]
Coordinateur du groupe 'Connaissance'	[X]
EXPERT DELEGUE FAUNE POISSONS	[]
EXPERT DELEGUE FAUNE AMPHIBIENS/REPTILES	[]
EXPERT DELEGUE FAUNE OISEAUX	[]
EXPERT DELEGUE FAUNE MAMMIFERES	[]
EXPERT DELEGUE FAUNE INVERTEBRES	[]
EXPERT DELEGUE FLORE	[]
EXPERT DELEGUE MER	[]

Fait le : 20/09/2017

Signature : Michel Bertrand

